

Master 2 Droit et pratique des relations de travail

Responsable pédagogique : Sandrine Maillard

Nom - Prénom N° Etudiant
Tél. Email(prénom.nom) :@université-paris-saclay.fr

Enseignements	ECTS	CM	Evaluations		Seuil de compensation
			Session 1	Session 2	
BCC1. Sécuriser les relations individuelles de travail	18	100			10/20
Conclusion, exécution et rupture du contrat de travail	6	30	ET	ET	7/20
Droit de l'emploi et de la protection sociale	6	30	ET	ET	7/20
Droit du travail et nouvelles technologies	3	20	ET	ET	7/20
Contentieux prud'homal	3	20	ET	ET	7/20
BCC2. Piloter les relations sociales dans l'entreprise	12	70			10/20
Droit des relations collectives de travail	6	30	ET	ET	7/20
Restructurations d'entreprises et droit du travail	3	20	ET	ET	7/20
Relation de travail et entreprises en difficultés	3	20	ET	ET	7/20
BCC3. Maîtriser l'environnement économique et juridique de l'entreprise	15	110			10/20
Droit du travail et secteur public	3	20	ET	ET	7/20
Droit social de l'Union européen	3	20	ET	ET	7/20
Droit pénal du travail	3	30	ET	ET	7/20
Gestion des ressources humaines	3	20	ET	ET	7/20
Droit de l'entreprise et durabilité (UE dvlpt durable)	3	20	ET	ET	7/20
BCC4. Préparer son projet professionnel	15	45			10/20
Stage obligatoire			VSN		
Conférences sur les métiers et la pratique du droit social *		40	VSN		
Mémoire de recherche	7		Mémoire/ Soutenance	Mémoire/ Soutenance	7/20
Méthodologie du mémoire		5	VSN		
Exposé discussion	8		ET	ET	7/20
Total annuel	60	325			

* La présence aux séminaires et aux conférences, est obligatoire.

Modalités de contrôle des connaissances :

ET : Evaluation terminale :

- Session 1 : examen de fin de semestre
- Session 2 : examen de session 2.

VSN : Validation sans note. Le résultat est « admis » ou « défaillant ».

Conditions de validation de l'année de Master 2:

- Chaque BCC doit être validé (moyenne égale ou supérieure à 10/20 et résultat « Admis ») ;
- Pas de compensation entre les BCC ;
- La compensation des UE est possible au sein de chaque BCC,
- Les UE évaluées en « VSN » doivent être indiquées « Admis », faut de quoi le BCC ne sera pas validé ;
- Les UE dont le seuil est à 10/20, ne sont ni compensables, ni compensantes.

Je soussigné(e)..... atteste avoir activé mon compte Adonis (adresse mail Paris-Saclay) via <https://adonis.universite-paris-saclay.fr/activation/> (unique contact pour toute communication administrative à l'université Paris-Saclay) et avoir pris connaissance du [Règlement des études](#) ainsi que des [modalités* particulières applicables à ce contrat pédagogique](#) consultables sur le site

Date et signature de l'étudiant